

JOURNEES DE FORMATION 2019

France ESF, le réseau des professionnels en économie sociale familiale, vous propose la formation



Tarifs – Déjeuners compris

Règlements :

- par l'employeur : 430€
- individuels :
 - salariés 200€
 - membres du réseau 150€
 - tarif réduit* 130€
 - membres du réseau 110€

* Etudiants, demandeurs d'emploi, retraités

*Le repas aux dimensions
interculturelles sera servi sous
forme de buffet*

Lieu de formation

ASIEM
6 Rue Albert de Lapparent
75 007 PARIS

Accès :
Métro (10,6,13,8)
Bus (28,39,70,82,87,92)

Pour votre inscription

Date limite : 11 février 2019

franceesf.formation@gmail.com

france-esf.fr

06 31 38 34 58



L'interculturalité, voyage au cœur du quotidien

L'individu est un être de culture qui possède des pratiques, des habits, des façons d'être, différents et hérités de son histoire et de son lieu d'origine.

L'interculturalité se construit sur les relations et les interactions entre nos cultures.

*Quels regards porter sur soi et sur l'autre ? Comment éviter une attitude normative ?
Quelle place laisser à chacun dans la co-construction ?*

Jeudi 14 Mars : 8h45 - 18h00

- Accueil et animation introductive
Malek A Boukerchi, spécialiste de l'intelligence relationnelle
- Ouverture des journées : Des mots pour parler d'interculturalité.
Présidence de France ESF
- Se décentrer, s'ouvrir à la prise en compte des cadres de référence, à la négociation dans la relation à l'autre, ... Présentation de la méthode des « chocs culturels » dans le travail social
Ariella Rothberg, psychologue clinicienne-anthropologue
- Intervention pédagogique et technique : Notre culture influence-t-elle notre regard et notre posture professionnelle ?
Malek A Boukerchi
- Table ronde : Découvrir l'autre et apprendre de lui pour mieux l'accompagner
Témoignages de professionnels et de personnes accompagnées

Vendredi 15 Mars : 9h00 - 16h30

- Table ronde : Comment interroger l'interculturalité dans les différents domaines de la vie quotidienne au travers de la gestion du budget, de l'hébergement, de la collectivité, ...
Retours d'expérience de Conseillers en ESF : Lionel Ratinet, Eliane Marroc, Aurélie Ott
- Ethique et déontologie dans l'accompagnement social : identifier les leviers et les freins dans la compréhension d'une situation.
Philippe Merlier, professeur agrégé en philosophie
- Notion d'altérité et de singularité : contraintes et conséquences face à la demande institutionnelle
Benjamine Weill, philosophe, spécialisée en questions sociales
- Synthèse des journées
Malek A Boukerchi
- Clôture
Présidence de France ESF

RÈGLEMENT DE FORMATION

1°) L'inscription est à adresser à :

Par courrier : France ESF, 70 cours Fauriel, 42100 SAINT ETIENNE

Par courriel : franceesf.formation@gmail.com

Pour plus d'information : 06.31.38.34.58

2°) Coût de la formation

Il permet d'assurer la location des salles, les repas, la logistique, la rémunération de certains intervenants, l'animation des journées. Les tarifs sont indiqués page 5 et tiennent compte des différences de prise en charge, selon qu'elle soit effectuée par l'employeur ou individuellement. A réception du règlement, l'inscription est validée.

3°) Les demandes d'inscription doivent être accompagnées du règlement ou d'un engagement de l'institution, datées et signées.

4°) Les demandes d'inscription feront l'objet d'une confirmation sous forme de convention de formation professionnelle adressée à l'employeur ou à la personne en cas d'inscription individuelle. Des informations pratiques seront adressées au stagiaire.

5°) France ESF se réserve le droit d'apporter, après publication du programme, toutes modifications que les circonstances exigeraient.

6°) Une attestation de présence sera remise, à l'issue des journées.

7°) En cas d'annulation avant le 15 février 2019, il sera retenu, pour les frais de dossier, 50,00 € pour les individuels et 100,00 € pour les employeurs. Passée cette date, les annulations feront l'objet d'une facturation à 50% des frais de participation. Toute absence n'ayant pas fait l'objet d'une annulation préalable entraînera une facturation d'office du montant total des frais de participation à la charge du participant ou de l'employeur.

8°) Durant le temps formatif le stagiaire est sous la responsabilité de France ESF, tout départ anticipé doit être signalé.